

TOURNOI X.PO 2024

Règlement



- Qualifications du 13 au 27 avril 2024
- Finale le samedi 27 avril 2024

Organisateur : Médiathèque de l'Eure

Ce règlement est rédigé pour le confort et la sécurité de tous. Il est impératif que chaque participant au tournoi en ait pris connaissance et l'ait accepté avant de participer à l'évènement. En cas de manquement au règlement, l'équipe du Département de l'Eure en charge de l'évènement peut à tout moment exclure un participant.

Le tournoi X.PO 2024 est organisé par la médiathèque de l'Eure dans le cadre du festival numérique *X.PO Expérience des possibles*.

10 médiathèques participent au tournoi :

- Alizay
- Charleval
- Château-sur-Epte
- Etrepagny
- Gaillon
- La Bonneville
- La Neuve-Lyre
- Louviers
- Pont-de-l'Arche
- Verneuil-sur-Avre

Déroulement

- Les inscriptions (à partir de 7 ans) s'effectuent auprès des médiathèques participantes. L'inscription est libre et gratuite.
- Les qualifications se réalisent du **13 au 27 avril 2024** dans les médiathèques participantes. Les deux meilleurs joueurs de chacune des médiathèques participantes seront qualifiés pour la finale.
- Le jeu se déroule sur Nintendo Switch. Le matériel est exclusivement fourni par la médiathèque accueillante. Il est interdit aux joueurs de se servir de leur propre matériel.
- La finale se déroulera à la médiathèque d'Alizay le **samedi 27 avril 2024** à partir de 14h. Les joueurs qualifiés doivent pouvoir s'y rendre. Dans le cas contraire, ils seront déclassés et ce seront les suivants du classement qui s'y rendront.
- Une autorisation parentale est disponible à la fin du règlement : elle est obligatoire pour les mineurs.

Jeu

Le jeu choisi par les médiathèques participantes est *Wario Ware Move It !* (PEGI 7) sur console Nintendo Switch. Les parties se dérouleront à 2, 3 ou 4 joueurs individuels (pas de jeu en équipe) en mode "Ring", en 2 manches cumulatives. Des points seront attribués selon le classement du joueur à l'issue de chaque manche. Ainsi le joueur terminant 4^e de sa manche obtiendra 4 points, le 3^e 3 points, le 2nd 2 points, et le 1^{er} 1 point. Le joueur ayant obtenu le score le moins élevé au terme des deux manches sera qualifié pour le tour suivant. L'ordre des combats et l'attribution des adversaires se fait de manière aléatoire.

Les 2 meilleurs joueurs de chaque médiathèque seront qualifiés pour la finale.

Lots

Lors de la finale le samedi 27 avril 2024 à la médiathèque d'Alizay, des lots seront répartis entre chaque joueur selon le classement final à la fin de la journée.

Article 1 : Comportement des participants

- Les participants doivent avoir un comportement correct, porter une tenue décente et respecter autrui. Toutes les personnes qui ne respectent pas ces exigences seront exclues de l'évènement.
- Les insultes, propos racistes ou dénigrants envers d'autres joueurs sont prohibés. Il en est de même pour les pseudonymes utilisés dans les jeux qui sont sujets aux compétitions. Le cas échéant, l'inscription ne sera pas retenue.
- La consommation d'alcool, de drogue et autres substances illicites est strictement interdite sur les lieux et aux alentours de l'évènement. Toute personne en état d'ébriété se verra refuser l'accès à l'évènement.
- Il est également interdit de fumer dans les locaux.
- Des poubelles sont à votre disposition sur les lieux, il est interdit de jeter vos déchets, mégots et autres en dehors de celles-ci.
- En cas de dégradation du matériel ou des lieux, les réparations vous seront facturées.
- L'utilisation de "cheat-codes" ou de programmes visant à apporter au joueur des avantages par rapport aux autres est strictement interdite.
- En cas de différend avec un autre participant, vous êtes priés de le régler dans la courtoisie et le respect.
- Les participants mineurs (de plus de 7 ans) sont autorisés à participer à l'évènement avec l'accord écrit de leurs parents ou d'un responsable légal.

Article 2 : Matériel

- Le matériel apporté est et reste sous la responsabilité des participants. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, de dégâts du matériel personnel. Les participants n'ont pas l'autorisation d'utiliser leur matériel personnel pour participer à la compétition.

Article 3 : Avertissements

• Une fois la compétition commencée, le tableau du tournoi ne pourra être modifié. Une absence d'un joueur, même à titre justifiable, entraînera la disqualification du joueur.

Les participants doivent posséder une assurance responsabilité civile par mesure de précaution.

Les participants restent seuls juges de leur condition physique, leur participation à l'évènement reste sous leur responsabilité. En cas de problèmes de santé ou d'allergies, merci d'en informer les organisateurs avant la participation à l'évènement. Toute utilisation de l'accès internet non autorisé (téléchargements, streaming, musique, vidéo, voix sur IP, newsgroup ...) amènera à une exclusion de l'évènement.

Les organisateurs se réservent le droit de suspendre temporairement ou définitivement la compétition.

La consommation de nourriture est interdite dans les médiathèques.

Toute tentative d'accéder à un matériel, un ordinateur, un serveur ou un local sans autorisation est strictement interdite.

En cas de manquement, les participants s'exposent à une expulsion définitive de l'évènement.

Les matériels réseaux (serveurs, switches, câbles, points d'accès wifi...) et électrique ne peuvent être manipulés et configurés que par les organisateurs.

Article 4 : Droit à l'image

L'évènement sera filmé et des photos seront prises lors de celle-ci. Vous autorisez par l'acceptation de ce règlement la publication de ces photos et vidéos sur des médias divers comme le site du Département de l'Eure et les réseaux sociaux. Vous déclarez par le présent que vos droits sont cédés sans contrepartie de quelque sorte que ce soit, notamment financière.

Autorisation Parentale

Je soussigné M ou Mme _____

autorise mon enfant _____ âgé(e) de _____ ans

Résidant _____

À participer au tournoi X.PO 2024 *Wario Ware : Move it !* (PEGI 7) organisé par le Conseil Départemental de l'Eure et le réseau des médiathèques de l'Eure.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement avec mon enfant : oui non

Comme stipulé dans l'article 4 du règlement, j'autorise l'utilisation des photos sur lesquelles mon enfant pourrait apparaître dans le cadre de ces tournois et qui pourraient être publiées sur le site internet et les réseaux sociaux du Département de l'Eure.

Date : _____

Signature du responsable légal (faire précéder de la mention "Lu et approuvé"):